

« Un bâtiment aux normes, c'est du confort pour tous »

Jérôme Pauchard aime les choses normalisées. Ingénieur en bâtiment formé à l'école des Mines d'Alès, il s'est souvent agacé d'avoir affaire à des interlocuteurs dispersés lorsqu'il était chef de service "Travaux et bâtiments" au conseil général de Haute-Savoie. « Pour vérifier les paramètres de mise aux normes des bâtiments, il fallait passer 50 étapes différentes, avec autant de prestataires. Donc beaucoup de temps perdu », témoigne-t-il.

Aussi a-t-il eu l'idée de rassembler toutes ces étapes sous la même enseigne. En 2007, il a créé son entreprise, CAP ERP, à Grésy-sur-Aix, capable de proposer l'ingénierie, la maîtrise d'ouvrage et la formation des personnels aux entreprises désireuses de se mettre en conformité avec les normes exigées. Toutes les normes. Et Dieu sait qu'il y en a !



Batisafe a été maître d'œuvre pour mettre la maison de Val-Thorens en conformité avec l'accessibilité aux personnes handicapées : ascenseur, place de stationnement adaptée et signalétique. Photo DR

Après le 27 septembre, les sanctions vont tomber

« Nous sommes sollicités par des établissements accueillant du public qui ont reçu, par exemple, un avis défavorable de la part d'une commission de sécurité sans forcément savoir pourquoi. Il y a tellement de réglementations à connaître que certains pèchent par manque d'information. Ils ont donc besoin d'aide et de conseils. Idem pour ceux qui achètent un local commercial. Ils ont hâte de démarrer leur activité et ne se rendent pas compte qu'il va falloir établir tout un processus de mise aux normes avant de pouvoir accueillir le public. Nous sommes là pour les accompagner de A à Z », explique le patron de Batisafe.

Et il y a urgence. Le 27 septembre, toute personne recevant du public devra être en mesure de présenter un agenda d'accessibilité programmée. Autrement dit, justifier

que la loi sur le handicap sera bien appliquée, quitte à se voir accorder des délais de mise en conformité de 3, 6 ou 9 ans. Ceux qui n'auront rien prévu risquent de 1 500 € à 5 000 € d'amende en fonction de la taille de l'établissement. Voire une fermeture administrative ou de la prison !

« On pense souvent au handicap de mobilité réduite, avec l'accessibilité aux fauteuils roulants. Mais il y a aussi le handicap visuel, le handicap mental et le handicap auditif », souligne M. Pauchard. Cela implique des normes de cheminement, mais aussi sanitaires, de signalétique, d'éclairage et acoustiques. Sans compter les normes incendie et de sécurité. « Ces lois datent de 30 ans. Mais en France, on n'a rien fait ou presque. Du coup, tout est à faire dans l'urgence, avec des coûts très lourds à absorber sur du court terme », regrette le professionnel. « Pourtant la France n'a pas la sécurité che-

villée au corps. En grande-Bretagne, les normes sont beaucoup plus drastiques. Ce sont tous les particuliers qui doivent être en conformité

chez eux », ajoute Jérôme Pauchard. « Si on appliquait les réglementations à la lettre, les commissions de sécurité assurent que 95 % des bâti-

Un salon grand public pour tout connaître des obligations en matière de sécurité

La deuxième édition du salon de la mise aux normes organisée par Théonorme, du groupe CAP ERP, se tiendra le 4 juin au casino Grand cercle, de 8 h 30 à 17 heures.

Gratuit et libre d'accès, il permettra notamment aux chefs d'entreprises de découvrir le savoir-faire de Batisafe en matière d'accompagnement et de réalisation de mise aux normes, mais aussi de se documenter sur les réglementations en vigueur. Les 10 experts de Batisafe répondront à toutes les questions concer-

nant la sécurité incendie, des bâtiments en général et sur la loi handicap. Une quinzaine d'exposants représentant tous les corps de métiers liés au sujet seront présents : assureur, menuisier, ascensoriste, centrale incendie, bureau de contrôle, etc. Enfin, une table ronde réunissant les pompiers, les responsables de commissions de sécurité ou d'accessibilité évoquera les cas de figure qui ouvrent droits aux dérogations concernant les mises aux normes.

L'INFO EN +

LE GROUPE CAP ERP

Créée en 2007 par Jérôme Pauchard, la société CAP ERP s'est diversifiée. En 2014, elle a lancé la marque Théonorme pour développer de l'événementiel et de l'information grand public, notamment le Salon de la mise aux normes, dont la 2^e édition se déroule le 4 juin à Aix-les-Bains. Et depuis janvier 2015, la société s'est enrichie d'une marque commerciale, plus communicante selon elle : Batisafe.

ments ne seraient pas conformes. Il n'y a que les constructions neuves, globalement, qui le sont aujourd'hui systématiquement. »

Pourtant, Jérôme Pauchard assure qu'un établissement qui respecte toutes les normes, c'est un confort de vie pour tout le monde, clients et personnel compris.

Muriel BERNARD



Jérôme Pauchard, fondateur et gérant de Batisafe.

Renseignements sur le Web : www.theonorme.com

M.B.